



## **RGPP, Externalisation, PFR, Harcèlement, Discrimination** **Quand la machine à suicider se met en place dans l'Éducation nationale.**

Pour la CGT, l'heure n'est plus à expliquer la dégradation de nos conditions de vie et de travail découlant des choix patronaux et gouvernementaux au niveau national et européen.

Chacun peut constater dans son service ou son établissement les effets néfastes de la révision générale de politiques publiques (RGPP), les conséquences désastreuses de la mise en œuvre de la prime de fonction et résultat, dont l'attribution discrétionnaire et inique a crû dans des proportions considérables.

Performance, conduite du changement, mutualisation, plateformes, modernisation, management : nos directions n'ont plus à leur bouche que ces mots creux qu'elles répètent comme une litanie pour cautionner ces politiques et le mépris envers les collègues. Et malheur à celles ou ceux qui refusent de se plier. Taxés de résultats médiocres, ils se verront diminuer leur prime, supprimer leur poste, accabler au quotidien afin des les pousser à bout.

Dans cette course à l'absurde pour ne pas dire à l'abject, rien ne semble plus pouvoir arrêter la machine à broyer. Qu'on en juge par ce large extrait d'une lettre qu'une principale de collègue a osé envoyer à notre collègue Hélène R., secrétaire d'administration, atteinte d'un handicap lourd et définitif :

*« prenant en compte les aménagements qui vous avaient été accordés par mes prédécesseurs, j'ai, en regard de votre situation familiale et de votre problème visuel, reconduit et même étendu les allègements de tâche qui entrent d'ordinaire dans les missions de secrétariat de direction, une tolérance bienveillante vous est également accordée en ce qui concerne l'heure à laquelle vous commencez votre service. J'ai, de plus, pris en compte qu'il vous était difficile de rester au-delà de votre horaire de fin de service.*

*De ce fait, l'attribution de la part R de la PFR ne se justifie pas. »*

Le handicap lourd et définitif d'un fonctionnaire dont la carrière est exemplaire serait donc pour Mme la principale un « problème visuel » et de ce fait ne justifierait pas l'attribution de la part R de la PFR.

Dans l'histoire, le plus ignominieux est sans doute la position de la DRH académique qui soutient la principale et avec un rare mépris écrit à Mme Hélène R « *qu'il ne vous aura pas échappé que la part F est quant à elle maintenue* » !

Cet exemple n'est ni singulier, ni monté en épingle. Il est l'illustration d'un système sur lequel nous ne pouvons plus aujourd'hui rester silencieux.

**La politique de suppressions des postes d'administratifs, l'individualisation des salaires au travers de la PFR et l'externalisation des missions administratives (voir verso) ne forment qu'un tout.**

**La Cgt appelle tout le personnel à signer la pétition qu'elle lance aujourd'hui pour soutenir notre collègue pour dire ÇA SUFFIT et préparer d'ores et déjà les mobilisations de septembre et la grande mobilisation du mois d'octobre.**